



Un CE qui dysfonctionne !

Le + syndical **INFOS+** Janvier 2016

LES FAITS :

Mercredi 6 janvier 2016, à 13 h30 , se tenait un CE extraordinaire dont l'objet était d'informer et de consulter le CE sur le projet d'accord relatif à la Négociation annuelle obligatoire globale pour l'année 2016.

La réunion s'est très vite terminée car le quorum (nombre de votants nécessaire pour qu'un vote soit valable) n'était pas atteint. En effet, les 6 élus CFDT et leurs suppléants, tous collèges confondus, étaient absents sur un total de 10 élus titulaires. Toutes les autres organisations syndicales étant représentées.

POINT DE VUE CFE- CGC :

Cette situation n'est pas une surprise puisque dans son dernier tract la CFDT annonçait qu'elle ne participerait pas à cette réunion évoquant, pour se justifier " qu'aucun accord n'était possible " " que même si le résultat est –CONTRE- la direction mettra de toute façon en place ce qu'elle aura négocié seule ". Pour finir, elle demandait à la direction de ré-ouvrir les négociations...Elle nous disait aussi, par ce tract, expliquer son choix pour ne pas laisser à d'autres la joie de déformer ses propos.

C'est plutôt avec tristesse que nous nous devons de commenter ce choix.

Comme chaque année, les NAO ont été menées (et se sont achevées) en décembre par les délégués syndicaux des 5 organisations syndicales représentatives à TMMF.

Bien sûr que la CFE-CGC n'est pas satisfaite de ce qui a été proposé pour l'encadrement. Mais sous prétexte d'avoir échoué dans une négociation, il faudrait tout remettre en cause, tout rejeter. NON, il faut savoir dire les choses, la vérité aux salariés :

Pour tout dire, chaque réunion officielle était précédée de réunions de préparation entre délégués syndicaux et représentants RH, une manière de faciliter le dialogue.

Pour toutes les réunions, les chiffres et informations communiqués étaient de qualité, honnêtes et les échanges cordiaux. Nous voulons souligner que notre nouveau DRH souhaitait vraiment instaurer de nouvelles méthodes de négociations et qu'il répondait à chaque demande. **Cela n'a pas toujours été le cas dans le passé et nous l'avions à l'époque dénoncé !**

Plus généralement nous voulons souligner la volonté de notre Direction d'améliorer le dialogue social à TMMF. Pour rappel, le site "vie-publique.fr" nous donne la définition suivante : Le dialogue social comprend tous les types de négociation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions présentant un intérêt commun relatives à la politique économique et sociale.

Ensuite, organisations syndicales et DRH doivent respecter les règles de fonctionnement qu'impose le code du travail : Les NAO ont lieu en présence des délégués syndicaux , **c'est à ce moment-là qu'il faut négocier et créer le rapport de force pour faire bouger les lignes**, puis à la fin du processus de négociation (fin décembre pour TMMF) un accord est écrit qui reprend les dernières propositions de la Direction.

Cet accord est ensuite soumis pour avis aux membres du CE. En fin de processus, s'ils sont d'accord, les délégués syndicaux des organisations syndicales sont amenés à viser cet accord. En l'absence de signature, l'accord NAO s'applique néanmoins. Pour ce type d'accord, la signature est symbolique mais prise en compte par les DRH car c'est la preuve qu'ils ont réussi à établir un dialogue constructif.

Assister aux réunions CE que permet le code du travail (n'est-ce pas le devoir de toute organisation syndicale) et y donner son avis, n'est-ce pas là le rôle d'un syndicat responsable, qui plus est lorsqu'il pèse 40% des voix aux élections et a 6 élus sur 10 au CE ...

NOUS VOUS PRESENTONS NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2016.